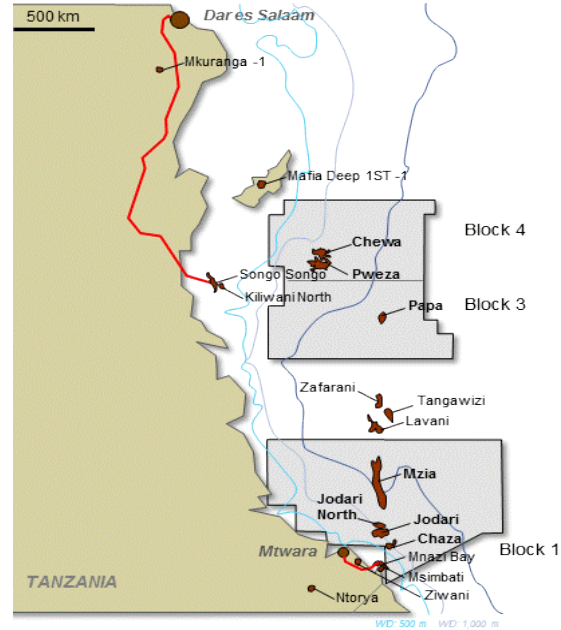


Étude de cas de Tanzanie :

Application d'un regime fiscal lié aux decouvertes de gaz

Depuis 2010, plusieurs découvertes importantes de gaz en mer ont été faites en Tanzanie. Tous les développements (projets d'exploitation) de gaz en eau profonde en Tanzanie sont régis par un Contrat de partage de la production (CPP) en vertu duquel le gouvernement passe un contrat avec une partie contractante privée qui mènera les opérations en son nom, tout en s'assurant que le gouvernement conserve la propriété des réserves. La société contractante est en droit de recevoir une quantité suffisante de gaz pour couvrir ses coûts de production (y compris son coût d'investissement). Les bénéfices sont partagés entre le gouvernement et la société contractante conformément à des pourcentages fixés dans le contrat.

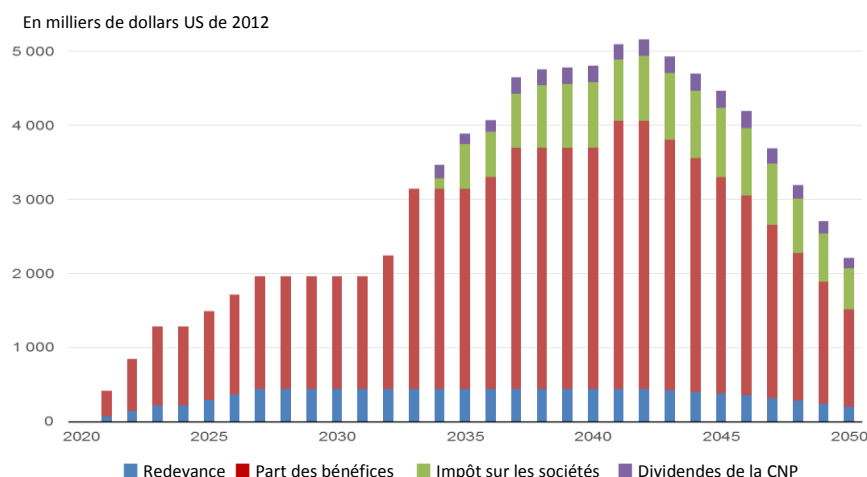
Figure 1 : Découverte de gaz tanzanien - 2015



La phase des opérations (exploitation) du projet génèrera probablement des niveaux importants de recettes pour le gouvernement. Le graphique ci-dessous montre que les recettes publiques vont augmenter rapidement dès le commencement des opérations. Bien que le coût d'investissement initial et les coûts d'exploitation soient recouvrés une fois que la production commence, un plafond sur ce « recouvrement de coûts » assure que le gouvernement reçoit des recettes dès le commencement de la production.

En vertu du CPP utilisé pour les hydrocarbures en Tanzanie, le gouvernement recevra plusieurs types différents de recettes tirées du GNL. Les recettes directes comprennent les redevances, la part des bénéfices destinés à l'État, les impôts sur les sociétés et les charges annuelles. Les recettes indirectes incluent l'impôt sur le revenu (payé par les employés) et l'impôt des sociétés (payé par les sociétés contractantes). Dès le commencement des opérations les recettes directes s'élèvent rapidement pour dépasser largement les recettes indirectes. Selon les estimations, au moment où la production atteindra son maximum, la Tanzanie gagnera un peu plus de 5 milliards USD par an provenant directement des projets gaziers où la part des bénéfices et les impôts sur les sociétés représenteront la plus grande proportion, soit à peu près, 3,5 milliards et 1 milliard USD respectivement – voir Figure 2.

Figure 2 : Prévisions des flux de recettes directes provenant du gaz et du GNL



Une polémique fait rage en ce qui concerne le régime fiscal de la Tanzanie en raison de l'utilisation de CCP distincts dans lesquels les dispositions avec les société individuelles prévoient des parts de bénéfices variables qui diffèrent d'une société à l'autre, et, de l'absence de transparence dans la conduite de ces contrats, ce qui a été exposé dans les médias et devant le parlement 2014.^{1,2} Depuis, la société civile et les partisans de la transparence ont réclamé que l'ensemble des CPP tanzaniens soient rendus publics, à l'instar du Mozambique.³ Le résultat de ces défis souligne la nécessité non seulement de concevoir des régimes fiscaux solides mais aussi de s'assurer ultérieurement qu'ils soient appliqués en toute transparence dans un cadre de gouvernance redevable.

Questions à débattre :

En s'appuyant sur les informations données dans l'étude de cas ci-dessus, veuillez examiner les questions suivantes :

1. Le régime fiscal doit-il être consacré par la loi ou inscrit dans les termes de « contrats confidentiels » entre le gouvernement et les compagnies pétrolières/gazières ?
2. Quels sont les rôles des différents types d'imposition ? Quel type d'imposition est le plus efficace et pourquoi ?

¹ Zitto Kabwe, député et président de la CCP (Commission des comptes publics), Dar es-Salaam, septembre 2014, 'Oil and Gas: Fiscal Challenges of Tanzania's Production Sharing Agreements (PSAs) [« Pétrole et gaz : les défis fiscaux auxquels sont confrontés les contrats de partage de la production (CCP) de la Tanzanie »] - www.thecitizen.co.tz/blob/view/-/2433654/data/818224/-/1228y3mz/-/ZITTO-PSA-OIL.pdf

² Kizito Makoye, novembre 2014. 'Tanzania: Top Tanzania Officials Arrested in Row Over Oil, Gas Contracts' (« Tanzanie : des hauts fonctionnaires tanzaniens arrêtés dans le cadre d'une querelle à propos de contrats pétroliers et gaziers ») – disponible à <http://allafrica.com/stories/201411040876.html>

³ Ousmane Bachir Deme, 2014. 'Monitoring Extractive Sector Contracts in Mozambique' (« Contrôle des contrats du secteur des industries extractives au Mozambique ») – disponible à : http://www.open-contracting.org/2014/03/18/monitoring_extractive_sector_contracts_in_mozambique/